

# Center Parcs dans les Chambaran : tourisme non-durable

PAR STÉPHANE PERON\*

## Le Dubaï des Chambaran

Le projet d'un *Center Parcs* dans les Chambaran, sur la commune iséroise de Roybon, prévoit l'installation de 1 000 maisons en bois ainsi, que d'une bulle regroupant amusements aquatiques, sportifs, restaurant et galerie marchande sur 200 hectares au sein d'une zone de forêt aujourd'hui complètement sauvage.

Il s'agit de créer une ville artificielle au détriment du patrimoine naturel et culturel local. Ici dans un environnement sensible, se croiseront plus de 2000 véhicules au départ et à l'arrivée des futurs vacanciers...

Les tenants du projet (le Conseil Général de l'Isère et la commune de Roybon), y voient l'occasion de créer des emplois (470 équivalents temps pleins) et des rentrées financières au travers des taxes...

Nous allons voir comment ces arguments ne tiennent pas... et pourquoi il faut lutter de toutes nos forces contre cette aberration écologique, économique et humaine !

## Lieu d'implantation :

- **Un site comprenant 62 hectares de zones humides** : actuellement en voie de disparition, ces zones sont devenues des priorités pour l'État. Ces espaces sont aujourd'hui affectés pour leur actuelle tranquillité par de nombreux animaux et tout particulièrement les oiseaux migrateurs.
- **Au sommet de 2 bassins versants de la Galaure et de l'Herbasse**, sur les sources de l'Herbasse... Les milliers de véhicules qui circuleront vont impacter la qualité de l'eau de ces rivières.
- **Au centre de 2 corridors biologiques de cervidés et de sangliers et en amont de zones ZNIEFF et Natura 2000** : la fermeture des lieux interrompra la continuité écologique du site.
- Dans une zone régulièrement classée en sécheresse. Cela ne semble pas être en contradiction avec l'activité aquatique de l'aménageur.
- **Au sommet d'une nappe phréatique de qualité exceptionnelle** : sur cette zone, il a été recommandé de limiter au maximum l'activité humaine et les intrants

agricoles dès 2006 par les experts en hydrologie. (thèse réalisée en 2006 par Rémy de la Vaissière, consultable sur <http://www.lha.univ-avignon.fr/>)

- **sur un patrimoine communal** : le Bois des Avenière, ce bien commun ouvert aux promeneurs, cueilleurs, chasseurs, joggeurs, cyclistes et cavaliers, serait réservé désormais pour un usage privé et commercial.

## Impacts :

Le projet entraîne...

- L'imperméabilisation de 30 hectares de sol.
- Le gaspillage de 1100 m<sup>3</sup> d'eau par jour : pour cela il est prévu de pomper dans les sources de la Galaure à Roybon et à Viriville lors de la pleine saison. Ces prévisions de consommation d'eau sont alarmantes dans une zone régulièrement classée par la préfecture en vigilance sécheresse (particulièrement cette année).
- Le détournement et le rejet des eaux usées de Roybon et du *Center Parcs* vers la vallée de l'Isère... On pompe donc dans un bassin-versant et on rejette dans un autre, en contradiction avec la loi sur l'eau.
- La consommation énergétique déplacée pour chauffer la bulle à 29° tout au long de l'année (avec des températures extérieures allant l'hiver jusqu'à -15°).
- La disparition de 92 hectares de forêt lors de la construction du site...
- La destruction d'espèces et de milieux protégés (comme celui de l'écrevisse à pieds blancs). **L'aménageur va demander une autorisation de destruction de 17 espèces protégées...**

## Compensations ?

*Center Parcs* donnerait 200 000 euros par an au WWF. Cette organisation interrogée aurait répondu que *Pierre et Vacances®* (société à l'initiative du projet) faisait des efforts comme *Carrefour®* et bien d'autres...

Quels efforts ? Au regard du bilan écologique d'un *Center Parcs*, est-ce seulement de respecter la loi qui prévoit malheureusement la possibilité de compenser l'irréparable...

Par exemple, il a été prévu de compenser l'impact sur les 62 hectares de zones humides situées sur le site en réaménageant des zones humides délaissées dans les « environs » : sauf que... des zones humides, il n'y en a presque plus!

## Coûts publics

Les emplois sont rendus possibles à la condition d'une participation de fonds publics considérables :

- La commune de Roybon brade au prix d'un an de coupe de bois un terrain constructible de 200 hectares (30 centimes d'euros le m<sup>2</sup>!!!)
- Les collectivités versent 30 millions d'euros (7 millions pour la Région, 15 millions pour le Conseil Général de l'Isère, 8 millions pour la Communauté de communes à laquelle est rattachée Roybon)
- L'état permet plus de 90 millions d'euros de niches fiscales grâce à des lois faites sur-mesure pour le promoteur du projet (*Pierre & Vacances*).

Les 470 équivalents temps pleins créés seront assurés par des prestataires externes dont les coûts sont négociés au plus juste entraînant la paupérisation et l'instabilité des employés. Cette industrie « touristique » est réputée pour ses bas salaires et ses contrats précaires (<http://blogs.mediapart.fr/blog/carine-fouteau/180511/femmes-de-chambre-exploitees-tous-les-etages>).

*Pierre & Vacances*, société multinationale, cotée en bourse, achèterait au plus bas un terrain constructible, puis revendrait des maisons à 5 000 euros le m<sup>2</sup> à des investisseurs aidés par l'État. Le groupe gagne de l'argent principalement dans la promotion immobilière quel que soit le devenir du projet : cette juteuse plus-value se fait quasi instantanément alors que les collectivités doivent se projeter sur plusieurs années pour espérer un retour sur investissement!

## Un autre avenir

L'association *Pour les Chambaran Sans Center Parcs* n'a pas pour but de présenter une alternative à un projet aussi désastreux. Il ne peut y avoir d'alternative à cela. Mais les 30 millions d'euros des collectivités pourraient trouver sûrement un usage plus profitable aux citoyens, créant l'emploi dans le département pour améliorer l'état de l'environnement et conservant la nature comme un bien commun pour nous et nos enfants.

\* PRÉSIDENT DE *POUR LES CHAMBARAN SANS CENTER PARCS*

## Dernières nouvelles

### Mauvaise nouvelle

le tribunal administratif de Grenoble rejette la requête de l'association *Pour les Chambaran sans Center Parcs* d'annuler l'arrêté de défrichement de 91,42 ha sur le territoire de la commune de Roybo pour le projet de création d'un Center Parcs au bénéfice de la société *Roybon Cottages*.

### Bonne nouvelle

le tribunal administratif de Grenoble, pour répondre à la requête de l'association, a décidé le 9 juin 2011, d'annuler l'arrêté en date du 3 mai 2010 par laquelle le conseil municipal de la commune de Roybon a approuvé la révision simplifiée du plan local d'urbanisme, ainsi que l'arrêté en date du 27 juillet 2010 par lequel le maire de la commune de Roybon a délivré un permis de construire à la société *Roybon Équipements* et à la société *Roybon Cottages*...

## Contribuez à l'action associative

Vous venez de lire le point de vue sur ce dossier de l'association *Pour les Chambaran Sans Center Parcs*, engagée depuis fin 2010 dans plusieurs procédures au Tribunal Administratif de Grenoble pour bloquer ce projet. Vous pouvez aider l'association financièrement avec des dons ou des adhésions.

Contact :

**Pour les Chambaran Sans Center Parcs**

Chez René MEYNIER  
1910 route de la Verne  
38940 ROYBON

Site web : <http://pcscp.org>